

# Le « plan senior » du Département

*Budget primitif du 15 février 2021*

Retrouvez-nous sur



# Sommaire

- Pourquoi un « plan senior » ?
- La démarche de construction
- Le plan d'action

A

## Pourquoi un « plan senior » ?





# Un engagement volontariste fort du Département

La crise sanitaire a mis en évidence et renforcé les difficultés des établissements et services pour personnes âgées dépendantes : manque de moyens, difficultés de recrutement, offre de répit insuffisante, épuisement des personnels... D'ores et déjà, de nombreux plans d'aide APA ne peuvent être couverts en totalité.

Malgré les multiples rapports (Libault, El Khomri, Vachey...), la loi « grand âge et autonomie » évoquée depuis la mobilisation du secteur début 2018 reste en attente, et la création de la « 5ème branche » renvoie à 2024 des moyens nouveaux par ailleurs très insuffisants.

C'est pourquoi, en dépit d'un contexte financier très difficile (augmentation majeure du RSA notamment), le Département a décidé de réaliser un effort budgétaire exceptionnel dans le secteur des personnes âgées, au travers d'un ensemble de mesures rassemblées au travers d'un plan senior.

Celui-ci doit permettre, au travers un certain nombre de mesures échelonnées dans le temps, de faciliter l'atteinte des objectifs définis par le schéma départemental de l'autonomie.

**Le plan représente un engagement d'un montant de 30 M€ sur 6 ans.**

**30 M€**  
**sur 6 ans**

B

# La démarche de construction





# La concertation

Après un travail préparatoire d'enquête et d'entretiens mené par un stagiaire en formation D3S (représentants EHPAD, SAAD, associations d'aidants...) et des échanges préliminaires, avec l'ARS, des échanges ont été organisés avec les principaux partenaires concernés :

- Les fédérations d'établissements pour personnes âgées,
- Les services d'aide et d'accompagnement à domicile et leurs fédérations,
- Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Ils ont mis en évidence l'enjeu majeur de l'attractivité du métier, notamment sur la dimension salariale que le Département ne peut seul assumer, mais également les pistes d'amélioration de l'offre.



# Le plan d'action



# Les grandes orientations

Trois axes de structuration du plan ont été retenus :

- l'amélioration de l'offre d'accompagnement en établissement,
- l'attractivité des métiers, en particulier sur le domicile,
- l'accompagnement au maintien à domicile.

Sur ces différents axes, le Département a souhaité prioriser deux thématiques spécifiques : le soutien aux unités dédiées aux troubles neuro-dégénératifs (« unités alzheimer ») et le soutien à l'innovation territoriale.

# Le plan d'action

Axes	Actions
<b>Amélioration de l'offre d'accompagnement</b>	
Adaptation de l'offre face aux publics complexes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Moyens supplémentaires aux unités dédiées aux troubles neuro-dégénératifs</li><li>- Spécialisation d'une offre à destination des personnes handicapées vieillissantes</li></ul>
Soutien aux EHPAD en difficulté	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement financier des EHPAD en difficulté financière en contrepartie d'un contrat de retour à l'équilibre</li><li>- Augmentation du point GIR départemental de 3 % en 2 ans (concerne tous les EHPAD) pour atteindre la moyenne nationale</li></ul>
Aide aux projets d'investissement des EHPAD	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'investissement avec un objectif de 10 000 à 20 000 € par place</li><li>- Poursuite du soutien aux projets via les mesures nouvelles octroyées dans le cadre des validations des Programmes pluriannuels d'investissement des EHPAD et résidences autonomie</li></ul>
Soutien des initiatives territoriales innovantes dans l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement de dispositifs innovants dans la prise en charge (partenariats domicile/établissement, médico-social/sanitaire...)</li><li>- Soutien au développement d'habitats inclusifs pour les personnes âgées</li></ul>

# Le plan d'action

Axes	Actions
<b>Développement de l'attractivité des métiers</b>	
Augmentation des moyens aux établissements et services	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prise en charge de la hausse des salaires des intervenants à domicile (« avenant 44 » à la convention collective de branche)</li><li>- Poursuite de la hausse des moyens des SAAD</li><li>- Augmentation des moyens des EHPAD</li></ul>
Mise en place d'un dispositif départemental dédié	<ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification</li><li>- Mise en synergie les différents acteurs du secteur personnes âgées et de l'insertion</li></ul>
Expérimentation d'incitations directes au recrutement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expérimentation de la mise à disposition de véhicules pour les saad</li><li>- Soutien aux actions de tutorat, prévention des risques professionnels, organisations du travail innovantes pour les SAAD</li></ul>

# Le plan d'action

Axes	Actions
<b>Accompagnement au maintien à domicile</b>	
Soutien des dispositifs d'aide aux aidants	<ul style="list-style-type: none"><li>- Priorisation de l'aide aux aidants dans le cadre de la Conférence des financeurs et pérenniser les projets efficaces</li><li>- Soutien des dispositifs de répit (accueil de jour, plate-forme de répit)</li></ul>
Soutien des personnes âgées dans l'adaptation du logement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place du financement des aides techniques au titre de l'APA</li><li>- Financement de diagnostics d'adaptation du logement</li></ul>
Développement de l'accueil familial	<ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'un dispositif d'aide à l'adaptation du logement</li><li>- Expérimentation de l'accueil de jour en accueil familial</li></ul>